



Traité Guittin

Michna 3 - Chapitre 5

אין מוציאין לאכילת הפירות, לשבח הקרקע, למזון האישה והבנות, מנכסים משועבדים, מפני תיקון העולם. המוצא מציאה לא ישבע, מפני תיקון העולם.

On ne doit pas exiger le paiement par des biens hypothéqués des produits du champ consommés, de l'amélioration des terres, de l'entretien de la femme et des filles, dans l'intérêt général. Celui qui a fait une trouvaille n'est pas astreint à prêter serment, dans l'intérêt général.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions